

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	9
Poste :	
En ar. . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames . . . . .	50
Faits divers . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Mars 1880.

### Bulletin politique.

L'ambassadeur d'Allemagne à Paris quitte ce poste, pour aller occuper à Berlin des fonctions toutes de confiance, qui feront de lui comme un vice-chancelier de l'empire.

Tout d'abord, ce changement semble n'intéresser que l'Allemagne elle-même et sa politique intérieure. Le prince de Bismark est fatigué ; il n'a plus la même puissance de travail, et il ne devrait paraître extraordinaire à personne qu'il ait choisi un homme d'Etat pour en faire son *alter ego* en quelque sorte, et son intermédiaire entre l'empereur et lui. Que si cette version a le tort d'être trop simple pour certains esprits toujours disposés à chercher la petite bête, ne peut-on pas dire que le choix fait du prince de Hohenlohe est plutôt favorable que contraire aux bonnes relations à entretenir entre la France et l'Allemagne, puisque, aussi longtemps qu'il est resté parmi nous, le prince n'a pas cessé de témoigner les meilleures dispositions à notre égard. Ce n'est pas un ennemi de la France que M. de Bismark appelle auprès de lui.

Cependant le correspondant du *Times*, à Paris, a eu l'occasion bonne pour écrire à son journal une de ces lettres où domine surtout le mauvais vouloir pour les intérêts français.

Le *Times* dit donc, après avoir affirmé que le prince de Hohenlohe ne quitterait Paris qu'à son corps défendant, tant il redouterait l'approche par trop directe du « chancelier de fer », que ce changement de position cache une embûche contre la France. Ce serait notre gouvernement qui serait principalement visé dans cette révolution de palais, et le départ de l'ambassadeur cacherait des desseins dangereux pour notre repos. Ainsi

le *Times* insinue-t-il que M. de Bismark et le prince de Hohenlohe sont d'accord sur un point, le point essentiel, qui serait celui-ci :

« Le gouvernement actuel de la France, avec le régime républicain, peut tomber aux mains d'un parti, d'un cabinet ou d'un homme qui, loin d'aimer la paix, le travail et la prospérité de son pays, peut chercher la popularité en rendant à la nation sa gloire et son éclat, et détruire ainsi d'un seul coup les pacifiques illusions et les espérances que dix années de patience et de résignation de la part de la France n'ont pas suffi pour établir dans les convictions de l'Europe.

» C'est là le clou auquel le chancelier veut suspendre sa panoplie guerrière et retentir ainsi le prince de Hohenlohe à Berlin comme son plus intime confident et son collègue. »

Si l'hypothèse du *Times* se réalisait et si malheureusement nous tombions entre les mains des « chercheurs de gloire », la présence du prince de Hohenlohe à Berlin ne serait pas plus nécessaire qu'elle ne l'était hier, ou il y a un an ou deux, alors que l'on pouvait aussi bien qu'aujourd'hui faire la même hypothèse et avoir le même dessein d'obvier à ce prétendu danger pour l'Allemagne. Ce n'est donc pas là une raison sérieuse, et le *Times* ne l'invoque, sur la foi de son correspondant, que poussé par l'esprit de dénigrement et d'animosité qu'on lui connaît depuis de longues années à notre endroit.

Dès le lendemain, du reste, le *Times*, revenant sur ce qu'il avait dit la veille, essaie d'atténuer ses propos, et convient lui-même que le prince de Hohenlohe a toujours été partisan de la paix. Partant, que deviennent toutes ces alarmes qu'il étalait sans doute pour le plaisir de paraître avoir à Paris un correspondant très-bien informé et très-perspicace ? Mais ce n'est pas la première fois que ce correspondant trop connu pêche par excès de malveillance.

### LA RÉVOCATION DU GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Le *Moniteur* nous fournit de curieux détails sur la révocation de M. le général Vinoy comme grand chancelier de la Légion-d'Honneur :

« Ce n'est un secret pour aucune des personnes au courant des incidents de la politique que le promoteur du remplacement du général Vinoy par le général Faidherbe est M. Gambetta. Depuis plusieurs semaines, les familiers de la présidence de la Chambre avaient entrepris une campagne contre le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, et tandis qu'ils le faisaient attaquer dans leurs journaux, ils ne cessaient de répandre le bruit de sa prochaine révocation.

» Mais ce qu'il importe surtout de noter, ce sont les incidents qui ont précédé l'apparition du décret relatif au général Vinoy. Ils sont caractéristiques et révèlent ce qui se passe, à l'heure actuelle, dans ce qu'on appelle les hautes régions du pouvoir. Il va sans dire que les détails qui suivent sont absolument authentiques.

» Il y a huit jours, le général Vinoy reçut une lettre, conçue, du reste, en termes respectueux, et par laquelle M. P. Dussaud, chef du cabinet du ministre de la justice, priait le grand chancelier de passer, vers six heures, à la chancellerie pour s'entretenir avec M. Cazot.

» Le général Vinoy se rendit au ministère de la justice et fut reçu aussitôt par le ministre, qui s'excusa d'avoir à remplir une pénible mission. Faisant allusion aux attaques dirigées contre le grand chancelier, il dit que le cabinet redoutait beaucoup une interpellation.

» — Eh bien, répliqua le général Vinoy, si je suis un embarras pour le gouvernement, renvoyez-moi, comme on a fait pour tant d'autres.

» M. Cazot ne poussa pas plus loin la conversation. Le lendemain, le grand chancelier se fit conduire à l'Elysée et raconta à M. Grévy son entrevue avec le ministre de la

justice. Le Président parut fort surpris. Il affirma au général Vinoy qu'il était absolument opposé à son remplacement, qu'il avait pour lui la plus grande estime et que le grand chancelier pouvait être tranquille.

» Ceci se passait le mardi. Le lendemain, M. Dussaud, ce même chef de cabinet qui avait déjà écrit au général Vinoy de la part du ministre, se présentait au palais de la Légion-d'Honneur. « Il venait, disait-il, demander, au nom de M. Cazot, que le grand chancelier voulût bien permettre qu'on mit à la suite du décret : *dont la démission est acceptée*.

» — Quel décret ? s'écria le général Vinoy.

» Le jeune secrétaire ne savait que dire ; enfin il fit comprendre qu'il s'agissait du décret pour le remplacement du grand chancelier.

» Le général Vinoy, indigné, se leva : — Veuillez dire au garde des sceaux que le général Vinoy ne donnera jamais sa démission. Qu'on me révoque !

» Lorsque M. Dussaud fut parti, le général Vinoy se fit conduire à la présidence. M. Grévy n'était pas à l'Elysée. Le grand chancelier fut reçu par le général Pittié, qu'il connaît depuis longtemps et auquel il fit part de la singulière demande qu'on venait de lui adresser. Le général Pittié promit d'en rendre compte au Président et de faire connaître sa réponse le soir même au général Vinoy.

» N'ayant rien reçu du général Pittié, ni le soir, ni le lendemain, le général Vinoy chargea le général Durand de Villers, secrétaire général de la grande chancellerie, d'aller à l'Elysée voir M. Grévy pour savoir à quoi s'en tenir et ce que signifiaient toutes ces contradictions.

» M. Grévy se répandit en lamentations sur les difficultés de sa situation. Il répéta qu'il aimait beaucoup le général Vinoy, mais qu'il ne faisait pas comme Président tout ce qu'il voulait et que sa position était bien pénible. Du reste, ajouta-t-il, rien n'est encore terminé. On doit me reparler de cette affaire samedi.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE BARON DE KOENIG

(Suite et fin.)

— Mon Dieu ! s'écria la jeune fille, qui venait de comprendre la vérité tout entière... Est-ce que je rêve ?

— Non, mon enfant, ce n'est point un rêve. J'achève rapidement...

Ta mère, en mourant, rassurée, tranquille comme une sainte, puis dans son dévouement maternel une abnégation héroïque ; elle me fit promettre de te laisser ignorer ton nom, ton origine, jusqu'à ton établissement.

Je n'ai jamais, tu le vois, failli à ma promesse. Mais aujourd'hui il m'en coûterait trop de cesser ma mission.

L'âme pure de celle qui t'a donné le jour a prié pour toi dans le ciel. Elle avait bien voulu me confier sa place ; si tu le veux, Alice, je ne la céderai jamais à d'autres.

Je l'appellerai toujours « ma fille » ; Paul seul s'apercevra du changement : il te nommera « sa sœur », il l'appellera « sa femme ».

— Ma mère ! dirent à la fois les deux jeunes gens en se jetant dans les bras de la comtesse.

Alice avait le visage inondé de larmes, mais le tendre regard de Paul et les caresses de M<sup>me</sup> de Rochebrune lui rendirent le calme et la consolation.

Le jeune fiancé, de son côté, ne se sentait pas de joie.

— Je l'avais donc deviné, disait-il ; c'était bien un ange comme Alice qu'il me fallait pour femme.

La comtesse remit alors à la fiancée de Paul une liasse scellée aux armes du Treilh, et portant pour suscription : « Titres d'Alice. »

En tremblant d'émotion, la jeune fille rompit le cachet qui retenait les angles repliés de l'enveloppe, puis elle jeta un coup d'œil sur les pièces renfermées dans le dossier.

— Et ceci, mère, dit-elle en montrant à la comtesse un petit médaillon d'or qui se trouvait au milieu des contrats, sans enveloppe. Qu'est-ce donc ?

M<sup>me</sup> de Rochebrune parut surprise, elle saisit l'objet qu'on lui présentait.

— Voilà qui est étrange, dit-elle enfin... Ce dossier a été scellé il y a vingt ans : les sceaux paraissent intacts ; comment expliquer la présence dans ce dossier du médaillon que portait à sa chaîne le baron de Koenig ?... Et cependant, il n'y a pas de doutes possibles, ce sont bien là ses armes.

Le baron, dans sa hâte, avait décroché et enfoncé au milieu des pièces du dossier l'une de ses breloques : celle à laquelle il tenait le plus, car elle lui venait de famille. A côté du blason de Koenig se voyait, en écriture allemande, cette vieille maxime :

« Mort aux félons ! honneur aux dames. »

Et au-dessus, un cri de guerre :

« Diex li volt ». Dieu le veut !...

A ce moment, un domestique ouvrit la porte.

— Madame la comtesse est servie, dit-il.

La salle à manger était illuminée comme aux plus grands jours : on avait mis des fleurs sur la table.

M. de Rochebrune, revenu tout à fait à la santé depuis que la paix lui avait rendu son fils, était en train de raconter l'histoire de M<sup>me</sup> du Treilh à Jacqueline de Saint-Géry, quand les jeunes gens et leur mère descendirent à la salle à manger.

— Comprenez-vous maintenant, ma cousine, pourquoi je déteste autant certaines soirées et certains bals ? lui dit à mi-voix la comtesse.

— C'était bien la peine de me faire jouer un rôle si ridicule vis-à-vis de cet affreux Prussien, remarqua la baronne, assez mécontente de n'avoir pas même soupçonné ce mystère. — Il eût été beaucoup plus simple de me révéler tout de suite vos projets.

— Mes projets ? Je n'en avais point, reprit vive-

ment M<sup>me</sup> de Rochebrune.

Bien que désirant avec ardeur établir Alice du Treilh, je n'étais pas certaine alors que Paul pût éprouver pour elle une affection suffisante, une sympathie durable ; je ne pouvais pas supposer surtout que ma seconde fille pousserait le dévouement envers Paul jusqu'à l'héroïsme dont elle a fait preuve.

Maintenant je n'ai rien à craindre pour l'avenir : je suis sûre qu'ils se connaissent assez... et beaucoup mieux que dans le monde, ajouta-t-elle, en regardant Jacqueline.

XXII

La comtesse de Rochebrune ne s'est pas trompée dans ses prévisions.

Depuis leur union, Alice et Paul, malgré la longue connaissance qu'ils avaient faite l'un de l'autre, apprennent tous les jours à s'aimer davantage encore.

JACQUES DE FONTENELLE.

FIN.

» Notons ici que M. Grévy ne dit pas un mot au général Durand de Villers de son remplacement qui devait suivre immédiatement celui du grand chancelier.

» Le général Vinoy, voulant être complètement édifié sur la situation, se rendit chez le président du conseil. M. de Freycinet se tint dans les généralités et répéta que la question serait traitée, le samedi, en conseil des ministres. On sait le reste.

» Ajoutons que le général Vinoy s'est bien vite remis du coup qui l'atteignait. Il a donné aussitôt des ordres pour qu'on lui cherche un logement, et, dans la semaine, il aura quitté ce palais de la Légion-d'Honneur reconstruit par ses soins. Mais, s'il se console de son sort, il est profondément affecté d'avoir entraîné dans sa disgrâce le général Durand de Villers. C'est là sa véritable douleur.

» Nous allions oublier un détail bien amusant, et qui peut servir de mot de la fin.

» Dans sa conversation avec le général Durand de Villers, M. Grévy lui dit en parlant du décret :

« Est-ce qu'on ne pourrait pas mettre : « En remplacement du général Vinoy, nommé grand-chancelier honoraire ? »

» Le secrétaire général de la grande-chancellerie fit comprendre au Président de la République que la Légion-d'Honneur n'avait jamais eu et ne pouvait avoir de grand-chancelier honoraire. »

### Réunion de la rue d'Arras.

La réunion des étudiants, convoquée pour protester contre l'arrestation d'Hartmann, a eu lieu avant-hier, rue d'Arras.

Il paraît qu'elle a été assez tumultueuse et que des jeunes gens courageux ont fait entendre des paroles dures contre les assassins et les perturbateurs. Aussi les feuilles radicales ne sont pas contentes, et, selon l'usage, elles accusent du tumulte les « agents provocateurs ».

Voici le récit du *Mot d'Ordre* :

« Une réunion d'étudiants devait être tenue salle des Ecoles, rue d'Arras, pour proposer à la signature des personnes y assistant une adresse demandant la mise en liberté du citoyen Hartmann.

» Il était visible, d'après ce qu'en disaient les feuilles réactionnaires et opportunistes, que cette réunion ne laissait pas que d'inquiéter vivement les ennemis de la République. Aussi ces derniers ont-ils appelé à la rescousse tous les amis — salariés ou non — pour discréditer, dans l'opinion publique, la réunion en question.

» Par mesure de prudence, une brigade de gardiens de la paix, sous les ordres de M. Brisseau, commissaire de police, chargé du service politique, stationnait au dehors.

» Intérieurement, il y avait des agents provocateurs appartenant à tous les services : sûreté générale, préfecture de police, agents de toutes les monarchies — et notamment du gouvernement russe.

» Il est dès lors inutile, fastidieux de dire que le tumulte a été systématiquement organisé, et que tout a été tenté pour donner à la réunion un caractère d'intolérance et d'illegalité.

» Un premier bureau composé des organisateurs de la réunion s'est retiré ; avec lui la vaillante jeunesse des écoles, si dévouée aux idées démocratiques et généreuses, a quitté la salle.

» Nous n'avons donc pas à rendre compte de la fin de la réunion. En dépit des efforts de Blanqui, toujours au poste de combat, cela n'a été qu'un brouhaha général conduit par des énergumènes écervelés, ou par des stipendiés de la Préfecture.

» Il nous reste cependant à remercier, avec Blanqui, les organisateurs de la réunion, et qu'à leur dire que le régime des casse-tête ne saurait être éternel. »

Le *Mot d'Ordre*, pour être complet, devrait ajouter qu'on a hurlé la *Marseillaise*, qu'on a crié : *Vive la Sociale ! Vive la Commune !*

Ce que ne disent pas les feuilles radicales, que le président, M. Camescasse, voyant les portes forcées par des gens qui n'étaient pas étudiants, a prononcé « la dissolution de la réunion » ; — c'est qu'à ce moment-là, un compère a proposé tout à coup la présidence de Blanqui, lequel se trouvait justement (par hasard, sans doute) chez le marchand de vin d'en face ; — c'est qu'avec la présidence de Blanqui, la réunion n'a plus

été qu'un désordre sans nom, où tout le monde criait à la fois et où l'on ne pouvait s'entendre.

Un jeune homme, M. Pestour, a pu cependant prononcer quelques paroles courageuses. Nous empruntons ce récit au *Gaulois* :

« M. Pestour est un jeune homme de vingt à vingt-deux ans, à moustaches naissantes. Il parvient à se faire entendre :

« Vous voulez donner votre avis sur le cas de l'étudiant Hartmann, s'écrie-t-il vigoureusement. D'abord, Hartmann n'est pas un jeune homme, comme on l'a dit, puisqu'il a trente-cinq à quarante ans, et par conséquent ce n'est pas un étudiant. » Hartmann n'a pas commis un crime politique en faisant sauter un train ; il a, selon moi, commis un délit de droit commun ; ce n'est plus qu'un vulgaire criminel. »

» Ces paroles sont couvertes de huées et d'une bordée de sifflets ; des énergumènes escaladent l'estrade et veulent faire un mauvais parti à M. Pestour, qui ne leur échappe qu'avec peine.

» Il est bon de dire, cependant, qu'une certaine partie de l'assemblée approuve cette appréciation hardie. Nous avons entendu un étudiant s'écrier :

« — Mais alors on pourrait faire sauter toute la Russie sous prétexte d'atteindre le czar !

» Deux autres orateurs prennent la parole, soutenant Hartmann et son crime ; un troisième et dernier orateur, le citoyen Adhémar Lecler, propose de faire signer la motion suivante :

« Tous les étudiants réunis le 4<sup>er</sup> mars, au nombre de plus de 2,000, à la salle des Ecoles de la rue d'Arras, protestent contre l'arrestation de leur camarade Hartmann et demandent son élargissement immédiat. »

» A ce moment, nouveau tumulte ; l'estrade est prise d'assaut, et on signe avec fureur la pétition ci-dessus.

» Le gaz s'éteint brusquement, et le flot d'étudiants gagne la rue en chantant : les uns la *Marseillaise*, et les autres en criant :

« — Vive la Sociale ! vive la Commune ! A bas les Jésuites !!! »

» Blanqui est escorté jusqu'au fiacre 3662, qui se dirige vers le 26 de la rue Linné, accompagné de braves et de sifflets.

» Il est probable qu'une nouvelle réunion aura lieu ces jours-ci. Sera-t-elle aussi grotesque ? Espérons-le. »

Ce que nous espérons, nous, c'est qu'il n'y en aura plus. Car il est absolument honteux qu'une affaire aussi grave et aussi délicate, qui touche à nos relations avec l'étranger, soit traitée ainsi au milieu d'un tumulte de foire. Ce n'est point chez le marchand de vin qu'on va se préparer à discuter ; et si tous y ont passé avec Blanqui, il n'est point étonnant que la réunion ait présenté l'aspect d'une assemblée d'ivrognes.

Blanqui et ses assesseurs à la réunion de la rue d'Arras vont être poursuivis. L'instruction a été commencée hier.

### Chronique générale.

SÉNAT (séance du 2 mars). — M. Buffet soutient l'amendement de M. Chesnelong, tendant au maintien des juges mixtes. Le jury mixte ne porte aucune atteinte au principe de la collation des grades.

Quels griefs peut-on invoquer contre les jurys mixtes ? Aucun, si ce n'est qu'ils ont été institués pour protéger la liberté des établissements libres.

M. Jules Simon répond : Si nous voulons un jury exclusivement composé par l'Etat, c'est que ce genre de jury nous paraît le seul qui puisse suffisamment sauvegarder les droits de l'Etat : la liberté de l'enseignement n'a rien à voir dans cette question.

L'amendement de M. Chesnelong est repoussé par 172 voix contre 103, sur 275 votants.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi conférant la collation des grades à l'Etat est adopté à une immense majorité.

Le tribunal de commerce de la Seine a déclaré, pendant le mois de février, 146 faillites qui, ajoutées aux 133 du mois de janvier, donnent, pour les deux premiers mois de l'an de grâce 1880, un total de 279 faillites. C'est un assez gros chiffre.

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Parmi les nouveaux receveurs des finances dont la nomination a paru au *Journal officiel*, il y en a trente-sept qui sont hors d'état de fournir le cautionnement réglementaire.

» Pour obvier à cet inconvénient, on annonce la formation d'une Société anonyme qui aura pour dénomination : *la Caisse des cautionnements*. Cette caisse aura donc pour but de prêter au nouveau personnel de l'administration des finances de quoi fournir à l'Etat le cautionnement exigé par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

» Aux termes des statuts, les emprunteurs des nouvelles couches, trésoriers, receveurs ou percepteurs, paieront un intérêt annuel de 5 0/0 à la Caisse, plus 15 pour cent (15 0/0) des bénéfices nets de l'exploitation.

» Enfin, le conseil d'administration de la Caisse aura le droit de désigner les fondés de pouvoirs ou commis principaux des receveurs ou percepteurs.

» On assure que cette nouvelle forme générale des revenus publics a pour principaux commanditaires deux hauts personnages très-influents dans le gouvernement actuel. »

La commission sénatoriale chargée d'examiner la loi sur l'enseignement supérieur s'est réunie pour prendre connaissance de diverses pétitions tendant au rejet de l'article 7, et signées par d'anciens membres de l'Assemblée nationale.

Il a été décidé qu'aucun rapport ne serait présenté au Sénat, mais que ces pétitions seraient communiquées à M. le ministre de l'instruction publique.

Nous avons parlé des lettres de menaces adressées à M. Cazot, ministre de la justice, ou à d'autres personnages de gouvernement. Nous trouvons à ce sujet dans les feuilles radicales la lettre suivante, datée du 29 février :

« Monsieur le rédacteur,

» Le *Soleil* d'hier publie la nouvelle suivante :

« Aujourd'hui, dans les couloirs de la Chambre, on affirmait que M. Cazot, ministre de la justice, avait reçu des lettres anonymes le menaçant de mort pour le cas où il conclurait pour l'extradition d'Hartmann. »

» Le groupe de réfugiés qui a pris l'initiative de toutes les démarches faites jusqu'ici par des Russes, en faveur du détenu, me prie d'informer de sa part les principaux journaux de Paris qui ont combattu toute idée d'extradition, que non-seulement les amis du détenu sont péniblement affectés par ce fait, s'il a véritablement eu lieu ; non-seulement la logique la plus simple les pousserait à rester étrangers à des menaces absurdes, qui ne peuvent que nuire au détenu ; mais qu'ils ne sont pas bien loin de supposer qu'un incident pareil, qui soulèverait l'opinion contre le détenu et ses amis, ferait parfaitement le jeu des agents du gouvernement russe et de la presse réactionnaire, qui soutient la demande d'extradition.

» Agréer, etc.

» PIERRE LAVROFF. »

Nous ne publions, bien entendu, cette lettre qu'à titre d'information.

### Etranger.

Russie. — Saint-Petersbourg, 2 mars, midi. — Ce matin, à dix heures, en présence des députations, des troupes et d'une foule immense, l'empereur a paru sur le balcon du Palais-d'Hiver, où il est resté pendant une demi-heure.

L'empereur a été salué par des acclamations enthousiastes. Les musiques militaires ont joué l'air national ; des salves d'artillerie ont été tirées.

La ville est pavoisée.

Les réceptions officielles commencent.

— Le *Journal officiel* de l'empire publie une lettre de l'empereur Guillaume, adressée à Bismarck, exprimant son amitié pour

le Czar et priant Dieu de lui conserver longtemps la vie pour le bonheur de son peuple.

ALLEMAGNE. — Berlin, 2 mars. — Au Reichstag, le maréchal de Moltke a défendu la loi ayant pour objet d'augmenter l'armée. Il a soutenu que c'était une nécessité pour l'Allemagne d'avoir une armée forte pour garantir la paix.

### L'Italia irredenta.

Nous recevons communication de la proclamation suivante, qui témoigne des efforts faits, de l'autre côté des Alpes, pour développer le mouvement révolutionnaire en faveur de l'Italia irredenta :

« Frères,

» Vous qui avez baigné les champs de la patrie du sang des patriotes pour cimenter l'unité italienne ; vous qui, sur les champs de Magenta et de Solferino, avez effacé avec votre sang la honte de la tyrannie étrangère ; vous qui avez sacrifié vos fils sur la terre lointaine de Crimée, où il s'agissait de défendre les droits sacrés d'un peuple attaqué, vous êtes aujourd'hui insultés par l'étranger qui vous appelle lâches, ambitieux, ingrats, et qui ajoute que l'unité italienne est, non pas votre œuvre, mais celle des grandes puissances ; que, dans l'assemblée des gouvernements européens, vos conseils ne pèsent d'aucun poids ; que vous êtes admis par simple courtoisie à vous y asseoir ; que vous êtes ridicules enfin de demander, à chaque ébranlement de l'Europe, une compensation territoriale, sans autre titre que celui d'être une nation révolutionnaire tenant l'Europe dans de continuelles angoisses et, par suite, dans de perpétuels armements de guerre.

» Italiens ! votre crime est de vouloir ce qui est à vous, de désirer affranchir du servage vos frères qui vivent, sur les rives de l'Adriatique, dans les serres d'un aigle rapace.

» Infamie !... Elle ne fut pas ambitieuse, la Prusse, lorsqu'elle enleva à la France l'Alsace et la Lorraine ? Elle ne fut pas ambitieuse, l'Angleterre, en s'emparant de l'île de Chypre ? Elle n'avait pas été ambitieuse, la France, en arrachant à l'Italie Nice et la Savoie ? Elle ne fut et elle n'est pas ambitieuse, la Russie, qui, depuis un demi-siècle, met en feu l'Europe entière pour se rendre maîtresse de la capitale de l'empire ottoman ? Enfin, elle n'est pas ambitieuse, l'Autriche, qui, n'ayant rien demandé dans la guerre d'Orient, s'est mise en possession de la Bosnie et de l'Herzégovine ?... Ah ! oui, en vérité, c'est l'Italie qui bouleverse l'Europe ; c'est l'Italie qui est ambitieuse, parce qu'elle réclame un lambeau de terre italienne.

» Et on nous appelle ingrats !...

» Mais envers qui avons-nous été ingrats ? C'est peut-être envers l'Angleterre, qui nous aida souterrainement contre les Bourbons dans notre révolution ? Allons donc ! l'Angleterre n'a-t-elle pas été soutenue par les Italiens dans la guerre de Crimée ?... Peut-être est-ce envers la Prusse, qui, sans rien tenter, ne s'opposa pas à l'occupation de Rome ? Mais c'était là un bien léger désagrément pour le nouvel empire d'Allemagne auquel l'Italie avait fait le plus grand sacrifice, celui de son propre honneur, en ne donnant pas à la France l'appui qui lui avait été promis... Sera-ce donc envers la France, qui combattit à nos côtés contre l'ennemi commun ? Mais l'Italie n'a-t-elle pas chèrement payé les services de cette nation par le sacrifice de Nice et de la Savoie ? Il ne restait plus qu'à demander si nous devons aussi de la reconnaissance à notre ennemie barbare et séculaire, l'Autriche !!!

» Allons donc ! Arrière la prudence ! Arrière la politique d'attente ! La honte et les moqueries ont comblé la mesure ! Nous ne serons pas sauvages comme les nihilistes russes, qui combattent contre leur souverain et menacent leur patrie. Nous sommes avec notre souverain aimé, avec la race du roi galant homme, et nous ne menacerons pas nos frères. Mais nous porterons la dissolution nihiliste sur le sol de l'ennemi, et nous y resterons jusqu'à ce que la dernière motte de terre italienne soit restituée à l'Italie. Nos dernières paroles seront : *Vive l'Italie non rachetée ! (Viva l'Italia irredenta !)* *Vive le Roi ! Vive Garibaldi !* Et notre drapeau portera cette devise écrite en lettres de sang :

Giuro salvar l'Italia irredenta  
O dal nemico la mia vita spenta.

» (Je jure de sauver l'Italie non rachetée  
ou de perdre la vie sous les coups de l'en-  
nemi.)

» LE COMITÉ LOMBARDE.

» Février 1880. »

### Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient de pres-  
crire d'accorder, à partir du 1<sup>er</sup> mars, des  
permissions de 30 jours renouvelables jus-  
qu'au 30 avril. Ces permissions seront ac-  
cordées de manière à ce que le chiffre des  
hommes en congé ou permission à divers ti-  
tres soit de 8 0/0 de l'effectif de chaque corps  
de troupe.

Les permissions accordées en vertu de la  
circulaire du 24 février seront délivrées de  
préférence aux hommes qui, servant comme  
engagés volontaires, comptent aujourd'hui  
le plus de temps de présence sous les dra-  
peaux, ou bien à ceux qui, ayant deux an-  
nées de présence sous les drapeaux, justifi-  
ent d'une situation de famille particulière-  
ment digne d'intérêt.

Les sous-officiers et les caporaux ou bri-  
gadiers seront admis à y participer, à la  
condition de ne pas compromettre l'instruc-  
tion à donner aux jeunes soldats de la classe  
de 1878 et aux engagés conditionnels d'un  
an.

Tous les journaux confirment la nouvelle,  
que nous avons donnée d'après les *Tablettes  
d'un Spectateur*, qu'une circulaire vient d'être  
adressée par le ministre de la guerre à tous  
les commandants de corps d'armée, géné-  
raux de division et de brigade, en vue de  
faire préparer le renvoi dans leurs foyers  
des hommes ayant plus de trois ans et qua-  
tre mois de service. La circulaire ne fait  
d'exception que pour ceux dont, par des  
circonstances quelconques, l'instruction mi-  
litaire serait insuffisante.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Saumur.

Nous avons annoncé, il y a quelques  
jours, que M. Stears avait soumis au Conseil  
municipal une proposition de prorogation  
de son traité. Nous avons reçu copie de cette  
proposition que nous mettons sous les yeux  
de nos lecteurs :

« M. Stears demande une concession de  
50 années dans laquelle seraient comprises  
les 9 années restant à courir, ce qui ferait  
une prorogation de 41 années.

» Il demande en outre à ce que les char-  
bons et tous matériaux servant à la fabri-  
cation du gaz soient exempts de droits d'oc-  
troi; mais il paierait les droits sur le coke  
provenant de sa fabrication et destiné à être  
vendu.

» En retour, M. Stears offre de réduire  
immédiatement le prix du gaz, pour les par-  
ticuliers, à 30 centimes le mètre cube, et  
pour tous les établissements municipaux à  
20 centimes.

» Il offre, en outre, de faire chaque  
année, à ses frais, 500 mètres de canalisation  
à la volonté de l'administration municipale.

» M. Stears propose d'augmenter l'é-  
clairage public de 40 becs; savoir : 20 lan-  
ternes brûlant jusqu'à minuit et 20 lanternes  
brûlant toute la nuit; plus 6 lanternes, modèle  
de la rue du Quatre-Septembre, qui seraient  
placées sur les points indiqués par l'admini-  
stration municipale; le tout sans que le  
prix payé actuellement par la Ville pour son  
éclairage public soit augmenté.

» Enfin, en cas de découverte d'un mode  
d'éclairage préférable à l'éclairage par le gaz  
extrait de la houille, M. Stears serait mis en  
demeure de l'employer. Si l'administration  
et lui ne pouvaient s'entendre à ce sujet, pour  
quelque cause que ce soit, même par suite  
de brevet dont jouirait le détenteur du nou-  
veau système et qui mettrait M. Stears dans  
l'impuissance de l'exploiter, elle se réserve  
le droit de concéder, à tout autre, toute au-  
torisation nécessaire pour l'établissement  
du nouveau système d'éclairage, sans être  
tenu à aucune indemnité envers M. Stears;  
mais celui-ci aurait toujours le droit de  
conserver son exploitation pour les par-  
ticuliers.

» Dans le cas où la Ville serait amenée à  
concéder un nouveau mode d'éclairage, elle

aurait le droit de l'appliquer à son éclairage  
public sans que M. Stears puisse prétendre  
à aucune indemnité. »

### A côté du Théâtre.

— Où vas-tu donc si vite? parle-moi donc  
un peu. Et Jules, comment va-t-il?

— Un peu mieux, merci; mais je veux  
aller tout de suite, je dois avoir du bouillon  
au Bureau, et j'ai peur qu'il soit fermé.

— C'est vrai, il est bientôt l'heure; mais,  
dis-moi, tu sais?...  
— Quoi!

— Le Bureau....

— Quoi donc?

— Tu ne sais pas?...  
— Non.

— Eh bien, elles sont renvoyées.

— Qui?

— Les Sœurs.

— Les Sœurs sont renvoyées?

— Oui, ma chère, et le 1<sup>er</sup> juillet elles ne  
seront plus là.

— Mais qui a jamais pu faire cela?

— Qui a fait cela! est-ce que tu en doutes?

Eh bien, c'est ceux qui ne veulent plus  
de processions ni de cornettes. A propos,  
puisque on est là, si tu avais été au théâtre  
l'autre jour, tu aurais vu la figure qu'ils font  
ceux qui ne veulent pas de processions. Il y  
en avait une dans la *Juive*, ils n'ont pas pu  
la défendre; ils l'ont vue, la procession; mais  
si tu avais vu quelle tête ils faisaient! On  
aurait dit que ça leur donnait la fièvre, rien  
que d'en voir une en représentation.

— Mais quel mal que ça leur fait, les cor-  
nettes des bonnes Sœurs?

— Ce que ça leur fait? Tu ne sais donc  
pas?

— Quoi?

— Tiens, je vas te parler entre nous, cœur  
à cœur. Tu sais bien... la chose... là-bas...  
de la rue...

— Oui, j'y suis.

— Eh bien! elle venait, tu sais, au Bu-  
reau avec nous l'année dernière; elle avait  
tous les jours de quoi soigner son homme  
malade et nourrir ses enfants. Eh bien! elle  
ne veut plus de bonnes Sœurs à présent  
parce qu'elle n'en a plus besoin; elle est  
comme son homme, et quand je la vois, ça  
me fait mal; j'ai quasi peur qu'elle me  
batte parce que je vas encore chez les bon-  
nes Sœurs.

— Que c'est bien ça! il y en a comme ça :  
tant qu'ils ont besoin de quelque chose, ils  
demandent; et puis, quand ils ont de quoi,  
ils tueraient bien ceux qui leur ont donné.  
Ç'aurait de quoi décourager; mais c'est de  
si bonnes personnes qu'il y a au Bureau!

— Eh bien, ma chère, c'est justement  
comme cela pour ceux qui renvoient le Bu-  
reau et les Sœurs. Tiens, je te parle encore  
cœur à cœur, faudra pas le dire, parce que,  
quand le Bureau sera fermé, ils pourraient  
bien ne rien me donner à la mairie; et pour-  
tant, j'ai grand besoin, oh ma chère, il  
n'y a si guère de travail et tout est si hors  
prix... Eh bien, pour t'en revenir, tu sais,  
pendant la guerre, il y avait bien des misé-  
res. Eh bien, l'ambulance de la rue Beaura-  
pire, c'est le Bureau qui l'a fait marcher;  
c'est les Sœurs qui ont donné tout ce qu'il  
fallait, excepté la maison, c'est vrai, mais  
qu'est-ce que c'est qu'une maison toute  
seule quand on est bien malade? Eh bien,  
ceux qui ont vu cela, ceux qui le savent bien,  
car ils n'ont guère dépensé pour nos pauvres  
chères malades, ils veulent chasser les  
Sœurs: c'est eux qui veulent défaire le Bu-  
reau.

— Bast! tu le moques. Comment, M.  
\*\*\* (4) aurait le cœur de les chasser!

— Oui, ma chère, il l'a, le cœur, si tu ap-  
pelles cela du cœur; et c'est lui qui est le  
plus acharné, c'est lui qui entraîne les au-  
tres. Mais s'il n'y avait encore que lui!

— Comment! il y en a d'autres! Il est  
vrai qu'il y en a d'autres d'aussi riches que  
lui ou à peu près qui n'ont pas besoin des  
bonnes Sœurs, et qui, à cause de ça, croient  
qu'il n'en faut plus; mais ce n'est pas au  
moins M. \*\*\* (4) qui est là-dedans?

— Eh bien, ma chère, tu te trompes,  
c'est justement lui qui vient après l'autre.

— Ah! c'est trop fort! lui qui n'aurait pas  
aller voir... lui qui laissait....

— Oui, ma chère, oui; lui qui a envoyé  
là-haut une bonne Sœur pour savoir com-  
ment ils souffraient; eh bien, il les renvoie  
aujourd'hui. Ah! il croit sans doute qu'il  
n'y aura plus jamais de variole; mais ils ont  
beau dire, tout ce qu'ils en sont, le bon Dieu

est plus fort qu'eux, et il pourrait bien leur  
faire voir que les bonnes Sœurs sont plus  
utiles et plus avantageuses que les gardes-  
malades qu'ils ont affichés à la mairie. C'est-  
il la... (encore un nom propre), par exemple, qui  
viendrait nous faire chez nous ce que font  
les bonnes Sœurs. Tiens, je ne sais pas,  
mais je crois que le bon Dieu va bientôt en  
finir avec eux. Ils ne veulent plus de lui, ils  
ne veulent plus de religieuses, ils veulent les  
poster de la ville comme des chiens qui font  
du mal; mais le bon Dieu, à son tour, pour-  
rait bien les mettre à la porte plus tôt qu'ils  
ne voudraient. Voilà les élections qui ap-  
prochent, et il se pourrait bien que tous  
ceux qui font tant de peine au pauvre  
monde...  
— Mais je ne peux pas en revenir: quoi!  
tous les deux (ici elle répéta les noms) ils pos-  
tent les bonnes Sœurs!  
— Oui, et si tu ne me crois pas, tu n'as  
qu'à demander ce qui a été fait à la mairie.  
C'est pour le 1<sup>er</sup> juillet de cette année.  
— Le 1<sup>er</sup> juillet? Oh bien, alors, ça va  
peut-être changer!  
— Changer? oh! si c'était possible, quel  
bonheur! Mais non, ils sont comme des en-  
ragés: ils renvoient les Sœurs du Bureau;  
bientôt ils sont capables....  
— Tu crois qu'ils feraient quelque chose  
de plus?  
— Ça l'étonnerait?  
— Oui, ça m'étonnerait; mais, si ça en  
vient là, c'est pour le coup qu'on pourra  
dire qu'ils ne sont que.... (ici elle prononça  
plusieurs adjectifs très-caractéristiques, souhai-  
ta une bonne santé à sa vieille connaissance et alla  
une fois encore chercher au Bureau un secours et  
une consolation.) E. R.

Le Bulletin de l'Instruction primaire men-  
tionne la mort de deux instituteurs pu-  
blics.

M. Courtigné, ancien instituteur com-  
mune du faubourg Saint-Michel, à An-  
gers, est mort le 18 janvier, âgé seulement  
de 33 ans. Il avait été successivement  
instituteur aux Rairies, à Candé, à Lon-  
gué et à Angers. En 1871, il avait été  
récompensé d'une mention honorable et,  
en 1876, d'une médaille de bronze.

Lundi 8 février, la ville de Chemillé,  
en deuil, conduisait à sa dernière de-  
meure son instituteur, M. Le Sève, direc-  
teur de son école communale depuis 23  
ans. M. Le Sève, en classe, au milieu de  
ses élèves, avait été foudroyé par une  
apoplexie, le samedi à trois heures du  
soir, et il expirait, le même jour, à 7  
heures.

Élève de l'École normale de 1839 à  
1841, il fut d'abord instituteur au Cou-  
dray-Macouard, puis, en 1858, à Che-  
millé. Après avoir obtenu les récompenses  
honorifiques accordées aux instituteurs  
les plus méritants: mention honorable,  
médaille de bronze et médaille d'argent,  
il reçut, en 1870, les palmes académiques,  
et, en 1877, les palmes d'officier de l'Ins-  
truction publique, récompenses et dis-  
tinction bien légitimes et bien laborieu-  
sement méritées. M. Le Sève, instituteur  
d'élite, était en même temps un homme  
de cœur et un digne père de famille; non  
content d'élever et de bien établir trois  
enfants qui faisaient sa joie, il prit soin  
de trois autres enfants de sa sœur, restée  
veuve, jeune et sans fortune, et les plaça  
dans des positions honorables.

Une dépêche de Paris annonçait hier que  
la Cour de cassation a prononcé la dé-  
chéance de M. Nourry, juge suppléant à  
Niort, qui s'était fait honneur d'avoir pris  
part aux manifestations royalistes du 29  
septembre.

M. Desanges, maire de Saint-Nazaire, a  
adressé, jeudi, sa démission à M. le préfet.

On lit dans l'*Echo de Paimbœuf*:

Voici un fait assez rare, que nous sommes  
heureux d'enregistrer:

La maison d'arrêt de l'arrondissement de  
Paimbœuf a été, dans le cours de cette se-  
maine, sans posséder un seul détenu.

L'*Echo Saumurois* commencera  
demain la publication en feuilleton  
d'une œuvre pleine d'intérêt inti-  
tulée: **Le Docteur Jacques  
Hervey**, due à la plume élé-  
gante de M. ARMAND LAPOINTE.

(4) Nous croyons devoir supprimer les noms propres.  
(Note de la rédaction.)

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 2 mars.

Malgré l'abondance des capitaux et l'avilissement  
du taux des reports, les cours ont encore été forte-  
ment déprimés. On continue à propager des bruits  
alarmants en ce qui concerne la situation générale  
de l'Europe; mais l'opinion n'a pas à s'en inquié-  
ter; il n'y a là que des manœuvres de Bourse. Le  
mouvement de reprise ne saurait plus guère se faire  
attendre.

Le 3 0/0 cote 82.22; le 5 0/0 est à 116.15;  
l'amortissable à 83.90.

Nous laissons l'Italien à 81.20; l'obligation égypti-  
enne cote 235.50; les fonds russes subissent en-  
core de violentes secousses. On traite le 5 0/0  
1877 à 89.40; Hongrois très-faible à 235.

Un groupe de spéculateurs s'est attaqué aux ac-  
tions du Crédit foncier.

Les nouvelles obligations communales, offertes  
au public au prix de 485 francs, s'enlèvent rapide-  
ment aux guichets de la Société et à ceux des rece-  
veurs généraux et particuliers.

Les chemins de fer conservent une fermeté rela-  
tive. Nord, 1,491.25; Orléans, 1,180; Lyon,  
1,180.

Transactions très-calmes sur les valeurs indus-  
rielles. Omnibus, 1,270; Suez, 795.

Les obligations à lots de la Ville de Paris ont une  
très-bonne attitude.

Voici le sommaire du dernier numéro de  
*l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bul-  
letin, par X. Dachères. — Attentat contre l'empereur  
de Russie, par A. Brunet. — Théâtres, par Damon.  
— Le nouveau Lycée de Bordeaux, par L. M. —  
Revue scientifique, par E. Decaisne. — Vénus et  
Mars, par X. Dachères. — Courrier du Palais, par  
Maître Guérin. — Les caves des Gitanos, à Grenade,  
par A. Brunet. — Les Belles Amies de M. de Talley-  
rand, par M<sup>me</sup> Mary Summer (suite). — Bulletin  
financier. — Dona Estefana. — Courrier des Modes,  
par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Paris: réception au ministère des  
Affaires étrangères, le 21 février. — Saint-Péters-  
bourg: attentat contre S. M. l'empereur de Russie.  
Explosion d'une mine au Palais d'Hiver. — Le  
nouveau Lycée de Bordeaux. — Afghanistan: la  
cavalerie anglaise du Punjab chargeant les Ghazis  
de Mohammed-Ian. — Vénus et Mars. — Touristes  
visitant les caves des gitanos, à Grenade. — Le  
cabinet de consultations de dona Estefana. — Ré-  
bus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50;  
trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite:

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-  
gies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidi-  
tés, pituites, nausées, renvois, vomissements,  
même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coli-  
ques, toux, asthme, étouffements, ébourdisse-  
ments, oppression, congestion, névrose, in-  
somnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,  
anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine,  
gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie,  
reins, intestins, moqueuse, cerveau et sang;  
toute irritation et toute odeur fétide en se le-  
vant ou après certains plats compromettants:  
oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même  
après le tabac. C'est en outre la nourriture par  
excellence qui, seule, suffit pour assurer la  
prospérité des enfants. — 32 ans de succès,  
100,000 cures, y compris celles de Madame la  
duchesse de Castellan, le duc de Pluskow,  
Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de  
Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur  
Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit  
ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances  
de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-  
turnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876.  
Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez  
fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge  
de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus  
terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-  
ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des  
maux d'estomac jour et nuit et des insomnies  
horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les  
remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a  
sauvé complètement. — BORRÉL, née Carbonnetty,  
rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614: Depuis des années je souffrais  
de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-  
tions de cœur, des reins et de la vessie, irritation  
nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-  
paru sous l'heureuse influence de votre divine  
Revalscière. LÉON PRYLET, instituteur à Cheys-  
soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande,  
elle économise encore 50 fois son prix en méde-  
cines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;  
1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil.,  
36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en  
boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit,  
bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux  
plus agités. — Envoi contre bon de poste.  
Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à  
Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND;  
Besson, successeur de Texier; J. Russon, épi-  
cier, quai de Limoges, et partout chez les bons  
pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited),  
8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

